

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À AU PROJET
D'INVESTISSEMENTS BOURGEOU NORD**

COÛTS DU PROJET

- 1. Références :**
- (i) Pièce B-0005, p. 6;
 - (ii) Pièce B-0005, p. 12;
 - (iii) Pièce B-0005, p. 8;
 - (iv) Pièce B-0006;
 - (v) Dossier R-4303-2025, pièce B-0018.

Préambule :

(i) « Cette approche permettra à EGQ de minimiser les coûts du projet et de limiter l'interruption de l'alimentation des clients concernés au seul jour du remplacement de leur branchement respectif. L'ancienne conduite en plastique de type Aldyl-A, de même que les anciens branchements, seront ensuite abandonnés une fois les travaux complétés. Cette mesure vise à réduire les risques pour la sécurité, à assurer la fiabilité du service à la clientèle et à soutenir une gestion responsable des investissements du distributeur. » [nous soulignons]

(ii) « Tel que mentionné précédemment, la réalisation du Projet permettra d'assurer la pérennité de l'alimentation au gaz naturel des clients situés sur le tracé du Projet ainsi que la sécurité et l'intégrité du réseau gazier. Le Projet n'aura aucun impact sur la qualité de desserte du reste de la clientèle actuelle. De plus, le remplacement des branchements contribuera à réduire de façon significative la probabilité d'interventions urgentes, tout en limitant les coûts opérationnels qui y sont associés, en cohérence avec la stratégie du distributeur visant l'élimination graduelle des infrastructures en plastique de type Aldyl-A. [...] » [nous soulignons]

(iii) « Enbridge Gaz Québec fait systématiquement appel à un entrepreneur spécialisé pour la réalisation de ses projets. Le présent projet, de type « 3R » (relocalisation, remplacement et renforcement), requiert, pour l'établissement des coûts liés aux travaux, une analyse plus complète et rigoureuse tenant compte des caractéristiques propres au projet ainsi que des coûts associés au matériel utilisé. Ainsi, EGQ a établi les coûts associés aux travaux de remplacement des conduites et des branchements, inscrits sous la rubrique « Services entrepreneurs », selon cette méthodologie. » [nous soulignons]

(iv) EGQ présente les analyses financières du Projet.

(v) EGQ présente sa Stratégie relative à la gestion de l'intégrité des actifs.

Demandes :

- 1.1 Veuillez élaborer sur les coûts des branchements abandonnés (référence (i)).
 - 1.1.1. Veuillez valider si des coûts sont associés à l'abandon de ces anciens branchements.
 - 1.1.2. Le cas échéant, veuillez indiquer si ces coûts sont intégrés dans l'analyse financière (référence (iv)).
 - 1.1.3. Veuillez confirmer si des coûts résiduels seront associés à l'abandon de ces anciens branchements.
 - 1.1.4. Veuillez confirmer si EGQ conserve une responsabilité à l'égard de ces conduites abandonnées. Dans l'affirmative, veuillez identifier cette responsabilité et les coûts qui en découleront.
- 1.2 À la référence (ii), EGQ mentionne que le remplacement des branchements contribuera à réduire de façon significative la probabilité d'interventions urgentes, tout en limitant les coûts opérationnels qui y sont associés. Veuillez donner une estimation des coûts ainsi épargnés (un ordre de grandeur).
 - 1.2.1. Veuillez élaborer sur les coûts ainsi épargnés.
 - 1.2.2. Veuillez donner un exemple d'une intervention urgente hypothétique.
- 1.3 Veuillez indiquer si le Projet s'inscrit conformément à la stratégie d'intégrité d'EGQ déposée au dossier tarifaire 2026 (référence (v)).
- 1.4 Veuillez préciser comment a été retenu l'entrepreneur spécialisé pour la réalisation du projet (référence (iii)), notamment si EGQ a fait un appel d'offres pour retenir cet entrepreneur. Veuillez expliquer dans quelle mesure la démarche retenue par EGQ permet de minimiser les coûts du Projet.
 - 1.4.1. Veuillez indiquer si EGQ a été en mesure d'obtenir le meilleur prix possible pour les services entrepreneurs.

SOLUTION ALTERNATIVE

- 2. Références :**
- (i) Pièce B-0005, p. 10.
 - (ii) Pièce B-0005, p. 8;
 - (iii) Pièce B-0005, p. 8.

Préambule :

(i) « Lors de l'analyse du Projet, EGQ disposait très peu d'alternatives. Deux options étaient envisageables dans les circonstances, bien que le distributeur n'ait identifié qu'une seule réelle option viable :

1. Remplacement de la conduite existante par une nouvelle conduite, celle-ci installée du côté opposé à la conduite existante;

2. Installation de la nouvelle conduite directement à côté de la conduite existante.

L'option 1 a été retenue par EGQ puisqu'elle représente la seule solution techniquement et opérationnellement viable compte tenu des caractéristiques du Projet.

À l'inverse, l'option 2 présente des contraintes majeures, sans générer d'avantages significatifs sur le plan des coûts, et ne peut donc être considérée comme une option viable. Cette approche engendre des impacts importants en matière de coûts, d'échéancier et de sécurité. En effet, toute intervention à côté d'une conduite de gaz en service exige son repérage préalable au moyen de techniques d'excavation douce, telles que l'hydro vac ou l'excavation manuelle, ce qui augmente considérablement les coûts et prolonge la durée des travaux. Ces impacts seraient d'autant plus importants si la nouvelle conduite devait être installée du même côté que les autres infrastructures souterraines, en raison des risques accrus d'accrochage et de conflits avec les services existants. De plus, les travaux réalisés à proximité d'une conduite de gaz active doivent progresser à un rythme fortement ralenti pour respecter les exigences de sécurité. Par ailleurs, l'abandon préalable de la conduite existante afin de procéder à l'installation de la nouvelle entraînerait une interruption prolongée du service de gaz naturel pour les clients, pouvant s'étendre sur plusieurs semaines, voire plusieurs mois dans le cadre de ce projet. Ces impacts cumulés rendent cette option peu souhaitable et non recommandée. » [nous soulignons]

(ii) « Le distributeur s'est également appuyé sur son expérience ainsi que sur les coûts de projets similaires réalisés au cours des cinq dernières années. »

(iii) EGQ présente le tableau de la répartition des coûts selon la nature des travaux.

Demandes :

- 2.1 Veuillez fournir les coûts estimés de la solution 2.
- 2.2 Veuillez présenter une comparaison des calendriers de réalisation des deux solutions.
- 2.3 À la référence (ii), EGQ mentionne qu'il s'est notamment appuyé sur les coûts de projets similaires réalisés au cours des cinq dernières années. Veuillez fournir une liste de projets comparables et pour chacun la répartition des coûts selon le niveau de détail de la référence (iii).
 - 2.3.1. Pour chacun de ces projets, veuillez fournir une estimation des coûts par mètre de conduite (total coût du projet/nombre de mètres de conduite).

GESTION DES RISQUES

- 3. Référence :** Pièce B-0005, p. 8.

Préambule :

EGQ présente le tableau de la répartition des coûts selon la nature des travaux, notamment la contingence.

Demandes :

- 3.1 Veuillez préciser les facteurs de risque identifiés du Projet pour le calcul de la contingence.
- 3.2 Veuillez indiquer les probabilités d'occurrence de ces facteurs de risque du Projet.
- 3.3 Veuillez expliquer de quelle manière ces facteurs de risque ont été pris en compte dans l'estimation de la contingence du Projet.
- 3.4 Veuillez préciser si l'estimation de la provision est jugée suffisante, compte tenu des facteurs de risque identifiés du Projet.

DESCRIPTION DU PROJET

4. **Référence :** Pièce B-0005, p. 4.

Préambule :

« Ces infrastructures ont été installées dans les années 1970 et sont composées de conduites principales ainsi que de branchements en polyéthylène de type Aldyl-A. Ce matériau, l'une des plus anciennes résines plastiques utilisées dans le réseau de distribution de gaz naturel d'EGQ, n'est plus utilisé depuis 1982, en raison de sa sensibilité accrue à la propagation lente de fissures (« slow crack growth »).

[...]

Le Projet s'inscrit dans une approche de gestion proactive de l'intégrité des actifs. Bien que les infrastructures visées ne présentent pas de danger imminent, le maintien en service prolongé des installations existantes augmenterait progressivement la probabilité d'incidents, tels que des fuites ou des ruptures. De telles situations sont généralement plus coûteuses, plus perturbatrices pour la clientèle et comportent un profil de risque accru, pouvant entraîner des conséquences graves. En ce sens, la réalisation du Projet permet de privilégier une intervention planifiée, visant à réduire les risques tout en limitant les travaux correctifs d'urgence, en limitant les interruptions imprévues pour la clientèle et en optimisant les coûts globaux d'exploitation et d'entretien. »
[nous soulignons]

Demandes :

- 4.1 Veuillez préciser si le matériau Aldyl-A, installé dans les années 70 et qui n'est plus utilisé depuis 1982 par Enbridge, a été également utilisé par d'autres distributeurs de gaz dans d'autres juridictions, et que la problématique qui apparaît 50 ans plus tard est identique à celle vécue par ces autres distributeurs.
 - 4.1.1. Le cas échéant, veuillez fournir des références et de la documentation sur les solutions à la problématique de « slow crack growth ».
 - 4.1.2. Veuillez indiquer si une durée de vie de 50 ans pour ce type de conduite est dans la norme, ou si elle est plus courte qu'attendue.
- 4.2 Veuillez indiquer si la littérature confirme que le remplacement complet de la conduite rendue à ce stade de dégradation est la seule solution à cette problématique.

4.3 Considérant que les infrastructures visées ne présentent pas de danger imminent, veuillez confirmer si ces travaux sont planifiés en coordination avec le plan de réfection de la municipalité ou d'autres utilités publiques.

4.3.1. Dans l'affirmative, veuillez indiquer comment les économies sur les coûts d'excavation et/ou d'asphaltage sont prises en compte entre les différents services publics et la municipalité, et élaborer sur les avantages d'une telle gestion des travaux au niveau de la sécurité publique en prévenant l'apparition de fissures et de nids de poules dans le revêtement de la rue dont l'intégrité n'est pas affectée par des travaux successifs.

4.3.2. Dans la négative, veuillez justifier.

5. **Référence :** Pièce B-0005, p. 5 et 6.

Préambule :

« Le fait que certains branchements en Aldyl-A demeurent temporairement en service ailleurs sur le réseau reflète une priorisation fondée sur le niveau de risque, et non une absence d'enjeu. »

[...]

Le Projet prévoit le remplacement d'une conduite principale ainsi que de 103 branchements sur le réseau gazier du distributeur afin notamment d'en assurer l'intégrité et la sécurité. Ces branchements, installés en Aldyl-A, étaient couramment utilisés dans les années 1970. Conformément à l'orientation adoptée par Enbridge Gas, EGQ a établi comme priorité le remplacement complet des sections de plastique de type Aldyl-A sur son réseau dans le but d'éliminer les risques de défaillances prématurées. Le présent Projet prévoit le remplacement de la conduite existante par l'installation d'une nouvelle conduite située à l'opposé de la conduite existante sur le tronçon concerné. » [nous soulignons]

Demandes :

5.1 Veuillez clarifier la phrase soulignée en précisant pour quelles raisons la rue Bourgeau Nord est différente des autres branchements « temporairement en service » ailleurs sur le réseau.

5.2 Veuillez justifier d'avoir priorisé le tronçon de la rue Bourgeau Nord.

5.3 Veuillez indiquer si l'ensemble des installations réalisées avant 1982 en Aldyl-A devront être remplacées.

5.3.1. Dans l'affirmative, veuillez préciser si ce projet s'inscrit dans le cadre d'un programme de remplacement de l'ensemble des conduites en Aldyl-A planifié sur plusieurs années. Veuillez élaborer.

5.4 La Régie comprend que le choix d'enfouir la nouvelle conduite de l'autre côté de la rue par rapport à l'ancienne permet d'éviter les risques associés à des travaux d'excavation du côté de l'ancienne alors qu'il y a d'autres services publics enfouis et que la conduite existante continuera d'être sous pression de gaz pour alimenter la clientèle pendant les travaux. Veuillez indiquer s'il y a de la clientèle desservie par EGQ des deux côtés de la rue.

5.4.1. Dans l'affirmative, veuillez confirmer qu'il faudra quand même procéder à des excavations perpendiculaires et au même niveau que l'ancienne conduite, face à chaque numéro civique desservi du même côté que l'ancienne conduite, pour remplacer la conduite d'alimentation des clients. Veuillez expliquer également si les avantages et les économies d'enfouir la nouvelle conduite de l'autre côté de la rue demeurent.

6. Référence : B-0005, p. 6, 10 et 12.

Préambule :

« L'ancienne conduite en plastique de type Aldyl-A, de même que les anciens branchements, seront ensuite abandonnés une fois les travaux complétés. Cette mesure vise à réduire les risques pour la sécurité, à assurer la fiabilité du service à la clientèle et à soutenir une gestion responsable des investissements du distributeur.

[...]

1. *Remplacement de la conduite existante par une nouvelle conduite, celle-ci installée du côté opposé à la conduite existante;*
2. *Installation de la nouvelle conduite directement à côté de la conduite existante.*

[...]

L'option 1 a été retenue par EGQ puisqu'elle représente la seule solution techniquement et opérationnellement viable compte tenu des caractéristiques du Projet. À l'inverse, l'option 2 présente des contraintes majeures, sans générer d'avantages significatifs sur le plan des coûts, et ne peut donc être considérée comme une option viable. Cette approche engendre des impacts importants en matière de coûts, d'échéancier et de sécurité. En effet, toute intervention à côté d'une conduite de gaz en service exige son repérage préalable au moyen de techniques d'excavation douce, telles que l'hydro vac ou l'excavation manuelle, ce qui augmente

considérablement les coûts et prolonge la durée des travaux. Ces impacts seraient d'autant plus importants si la nouvelle conduite devait être installée du même côté que les autres infrastructures souterraines, en raison des risques accrus d'accrochage et de conflits avec les services existants. De plus, les travaux réalisés à proximité d'une conduite de gaz active doivent progresser à un rythme fortement ralenti pour respecter les exigences de sécurité. Par ailleurs, l'abandon préalable de la conduite existante afin de procéder à l'installation de la nouvelle entraînerait une interruption prolongée du service de gaz naturel pour les clients, pouvant s'étendre sur plusieurs semaines, voire plusieurs mois dans le cadre de ce projet. Ces impacts cumulés rendent cette option peu souhaitable et non recommandée.

[...]

Outre l'autorisation de la Régie, l'autorisation requise pour réaliser le Projet est la suivante :

- *Permis de la Ville de Gatineau »*

Demandes :

L'Option1 nécessite d'abandonner une vieille conduite pour une durée indéterminée, même si elle est de petit diamètre.

- 6.1 Veuillez préciser si cet aspect du projet est inclus dans la demande de permis déposée auprès de la Ville de Gatineau. Le cas échéant, veuillez indiquer à quel moment ce permis est attendu et si cette pratique sera vraisemblablement autorisée.
- 6.2 Veuillez indiquer si cette pratique est également la norme pour d'autres distributeurs de gaz dans d'autres juridictions.
- 6.3 Veuillez confirmer si l'abandon de vieilles conduites est autorisé par la municipalité. Veuillez valider si une autorisation est nécessaire.
- 6.4 Veuillez confirmer si l'abandon de conduites pourrait affecter la détection d'autres conduites existantes dans le cadre de travaux futurs. Veuillez élaborer.
- 6.5 Veuillez indiquer dans quelle mesure la présence d'une conduite de gaz abandonnée pourrait représenter des enjeux lors de la réalisation de futurs travaux publics.